

STANDARDISATION FINANCIÈRE INTERNATIONALE

LES APPORTS DU COMITÉ ISO TC 68



Mark Zalewski

Président
ISO TC 68

L'ISO TC 68, comité technique de l'ISO en charge des services financiers, a tenu sa réunion plénière annuelle les 15 et 16 juin derniers à Paris. C'est l'occasion de se familiariser avec les travaux menés par ce comité, dont les résultats sont structurants pour l'activité bancaire.

INTERVIEW

■ Quel est l'objectif de l'ISO TC 68 ?

L'ISO TC 68 a pour mission principale d'élaborer des normes internationales communes pour les services financiers. En effet, son objectif est de déterminer et de faire adopter, par la majorité des communautés nationales et internationales, des changements technologiques destinés à favoriser le commerce international tout en facilitant le respect des réglementations nationales. Or, les banques constituent un des rouages essentiels du commerce : elles font circuler l'argent et les devises, des transactions de particuliers jusqu'aux transferts entre États.

■ Qui participe à l'ISO TC 68 ?

L'ISO TC 68 compte 23 pays actifs (*participating members*) qui contribuent largement aux travaux et 38 pays admis au titre d'observateurs (*observer members*), principalement des pays en voie de développement comme l'Inde. Celle-ci devrait bientôt devenir un membre actif, compte tenu du développement de son économie, qui s'est également internationalisée, et du niveau d'éducation élevé avec des écoles, notamment dans l'enseignement supérieur. À titre de comparaison, la Chine, qui représente elle aussi une puissance économique importante, est membre actif depuis quelques années. Celle-ci se montre d'ailleurs très coopérative et volontaire pour adopter des standards internationaux.

Dans l'ISO en général, et dans le TC 68 en particulier, chaque pays est représenté par son organisme de normalisation, l'Afnor pour la France, le British Standard Institution pour le Royaume-Uni ou l'American National Standard Institute pour les États-Unis. C'est cet organisme qui adhère à l'ISO TC 68 ; il lui revient de trouver des experts au sein des milieux industriels, instituts de recherche, associations professionnelles, autorités de régulation ou organismes de consommateurs, pour les faire participer aux travaux des comités techniques.

■ **Comment évaluez-vous la participation des banques françaises à ISO TC 68 ?**

La France a montré pendant des années son *leadership* sur certaines technologies comme les cartes à puce : la première d'entre elles a été lancée en France en 1982. Les banques fran-

çaises ont été les premières à en comprendre l'utilité, notamment pour les moyens de paiement et la sécurité de ces opérations. La France a ainsi pu réduire de façon substantielle les pertes dues à des fraudes. Aujourd'hui, avec le développement d'Internet, la question se pose avec d'autant plus d'acuité et les pays, les uns après les autres, se convertissent au modèle français. Dans le domaine des paiements, en Europe, les échéances sont plutôt réglementaires avec l'objectif du SEPA en 2008, mais les Français, notamment, travaillent à ce que les spécifications des messages développés dans ce cadre soient conformes aux standards ISO.

Un autre exemple du *leadership* français est l'interbancaire du réseau d'ATM. Là où d'autres pays avaient une vision plus nationale, la France a montré le chemin en défendant d'emblée la position de pouvoir retirer de l'argent d'un distributeur n'importe où dans le monde, quel que soit son pays d'origine.

■ Comment s'organisent les travaux du comité ?

Tout est affaire de consensus : chaque sujet de travail donne lieu à de nombreuses discussions, parfois très animées, mais de très bon niveau entre des experts et des professionnels aguerris.

À ce jour, nous avons trois sous-comités (*encadré*). Initialement au nombre de quatre, la décision a été prise lors d'une réunion à Paris en juin 2006 de répartir les activités du sous-comité

REPERE

ISO

■ Organisation internationale de normalisation, de nature non-gouvernementale, constitué d'un réseau d'instituts nationaux de normalisation de 157 pays, selon le principe d'un membre par pays, dont le secrétariat central, situé à Genève, assure la coordination. Elle a pour activité principale l'élaboration de normes techniques internationales dans tous les secteurs économiques.

“cartes” (SC 6, présidé par la France) entre celui consacré à la sécurité dans le domaine des services financiers (SC 2, présidé par les États-Unis) pour la partie relative à la sécurité des microprocesseurs des cartes, et pour les autres éléments de la transaction, notamment le processus de paiement lui-même, vers le sous-comité opérations bancaires (SC 7), dont les paiements constituent un volet significatif et qui est également présidé par un Français. Le troisième sous-comité (SC 4) est dédié aux valeurs mobilières.

■ Quels sont les principales réalisations d'ISO TC 68 et ses travaux actuels ?

Le développement du réseau de distributeurs de billets est sans doute une des réalisations les plus importantes : nous sommes partis de situations nationales hétérogènes en matière de technologies utilisées pour les cartes, nous avons rencontré des difficultés importantes – par exemple dans la définition des numéros personnels d'identification – mais aujourd'hui le résultat est là : il est possible pour un détenteur de

carte de retirer du cash presque partout dans le monde.

La mise au point de l'IBAN (numéro de compte bancaire international) par le TC 68 constitue aussi une avancée très importante. Cet identifiant est maintenant utilisé dans bon nombre de pays et va devenir, dès 2008, l'identifiant généralisé de tous les comptes bancaires en Europe. Enfin, la sécurité des données est un autre point majeur : nous regardons les schémas de protection existants, l'importance et la fréquence de leur utilisation ; n'oublions pas, à ce propos, que les statistiques montrent que la grande majorité des attaques sont d'origine interne.

Enfin, le TC 68 gère l'ensemble du processus de mise en conformité des normes utilisées dans la sphère financière avec la norme ISO 20022 qui régit la production de nouveaux standards financiers en utilisant les nouvelles techniques. L'objectif est, d'une part, de vérifier que les messages financiers sont bien conformes à cette norme et, d'autre part, de concevoir de nouveaux messages XML en collaboration avec SWIFT, non seulement pour

les banques entre elles, mais aussi dans les relations entre les banques et les entreprises. Ainsi le *Registration Management Group*, RMG 20022, a été créé pour valider les projets qui lui sont soumis, puis les nouveaux messages qui en découlent. Il décide des priorités et donc des plannings de développement et de publication des standards. Il met en place des SEG (groupes d'évaluation des standards) et supervise l'Autorité d'enregistrement (RA) des messages qu'il a choisis. Après avoir commencé avec le domaine des paiements et celui des valeurs mobilières l'ISO 20022 va également traiter du *trade* et du *forex* (les traductions sont encore à trouver, mais je suggère “commerce international” et “opérations de marché”).

■ Comment parvenez-vous à convaincre les différents pays de rejoindre, soutenir et adopter votre démarche ?

Nous avons, par exemple, organisé en 2003 un colloque en Argentine qui participe à de nombreux comités – comme dans le domaine agricole –, mais qui, jusqu'à présent, ne participe pas à nos travaux sur les services financiers ; cela nous a permis de discuter avec les acteurs locaux et de les sensibiliser à l'intérêt de participer aux travaux de normalisation internationale dans le domaine financier. De même, nous sommes allés à Mexico pour sensibiliser les professionnels.

Globalement nous essayons de convaincre les pays d'Amérique du Sud, encore peu présents dans le TC 68, de venir nous rejoindre. ■

Propos recueillis par Elisabeth Coulomb

“La mise au point de l'IBAN constitue une avancée très importante. Cet identifiant est maintenant utilisé dans bon nombre de pays et va devenir, dès 2008, l'identifiant généralisé de tous les comptes bancaires en Europe.”

ISO TC 68

Trois sous-groupes de travail

■ TC 68 / SC 2 : gestion de la sécurité dans le domaine des services financiers

Ce sous-groupe a notamment mis au point la norme concernant la gestion et la sécurité du numéro personnel d'identification (PIN) ou celle portant sur les infrastructures de clé publique (PKI). Aujourd'hui, il travaille sur les applications en matière de biométrie.

■ TC68/ SC 4 : valeurs mobilières et autres instruments financiers

Il a mis au point le code ISIN (*International Securities Identification Number*), système international d'identification des valeurs mobilières, qui a remplacé en 2005 les identifiants nationaux comme le code SICOVAM en France. Il réfléchit à un code d'identification internationale pour les

entités commerciales (IBEI pour *International Business Entity Identifier*).

■ TC 68 / SC 7 : opérations bancaires

Ce sous-groupe achève aujourd'hui les travaux liés au code IBAN (*International Bank Account Number*), numéro de compte bancaire international. Il réfléchit également à l'éventualité d'utiliser le concept d'IBEI pour le domaine des paiements.